

**ARRÊTÉ N° ARR\_2024\_0001\_AL\_RD 260\_FAY-EN-MONTAGNE**  
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD CHAMPAGNOLE

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- VU** la demande en date du 12 décembre 2023 par laquelle Monsieur et Madame OUTHIER Jean-Philippe, représentés par le Cabinet Alban VUILLEMEY Géomètre-Expert, sis 1 place de Verdun, 39000 LONS-LE-SAUNIER, sollicitent l'alignement de la Route Départementale n° 260, route de Le Fied, du PR0+0899 au PR 0+0936 au droit des parcelles cadastrées ZB n° 8 et 94 - Commune de FAY EN MONTAGNE en agglomération,
- VU** le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU** le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU** l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de CHAMPAGNOLE du Conseil Départemental du Jura,
- VU** l'état des lieux,
- VU** la consultation du Maire en date du 23 décembre 2023,

ARRÊTE

**ARTICLE 1 Alignement**

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectués le 7 décembre 2023, la limite du domaine public routier au droit des parcelles susvisées est définie par une ligne reliant les points A et B le long de la RD 260 figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

**ARTICLE 2 Responsabilité**

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

### ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

### ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

### ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Champagnole, à l'adresse suivante : 22 rue Gédéon David – BP28 – 39301 CHAMPAGNOLE cedex.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Le Maire consulté, le 23.12.23  
Visa, signature et cachet,



Signature de l'arrêté par le département



Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution  
Son représentant pour information  
La commune de FAY EN MONTAGNE pour information  
L'ARD de CHAMPAGNOLE pour classement

**Clerc Christelle**

**De:** Cabinet Alban Vuillemey <alban.vuillemey@geometre-expert.fr>  
**Envoyé:** mardi 12 décembre 2023 16:47  
**À:** Agence routiere Champagnole  
**Objet:** Demande d'alignement 23160.017 - FAY-EN-MONTAGNE - 2 Route de Le Fieds  
**Pièces jointes:** 23160-2-ALIGNEMENT.pdf

Bonjour,

Comme suite à mes travaux du jeudi 07 décembre 2023 pour la matérialisation de l'alignement sur rue, au niveau de la parcelle cadastrée à FAY-EN-MONTAGNE, Section ZB n° 7 75, je vous transmets ce jour, un exemplaire du document préparé, afin que vous donniez l'alignement individuel.

Je suis à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Vous voudrez bien me retourner une copie de l'arrêté d'alignement.

**Alban VUILLEMEY**

**Géomètre-Expert**

Successeur de M. Didier CRAMARD et de M. René SORLIN

SAS Cabinet Alban VUILLEMEY  
1 Place de Verdun 39000 Lons Le Saunier  
TEL 03.84.24.18.40  
alban.vuillemey@geometre-expert.fr



**ALBAN VUILLEMEY**  
Géomètre - Expert

---

Pièces Jointes :  
23160-2-ALIGNEMENT.pdf

---



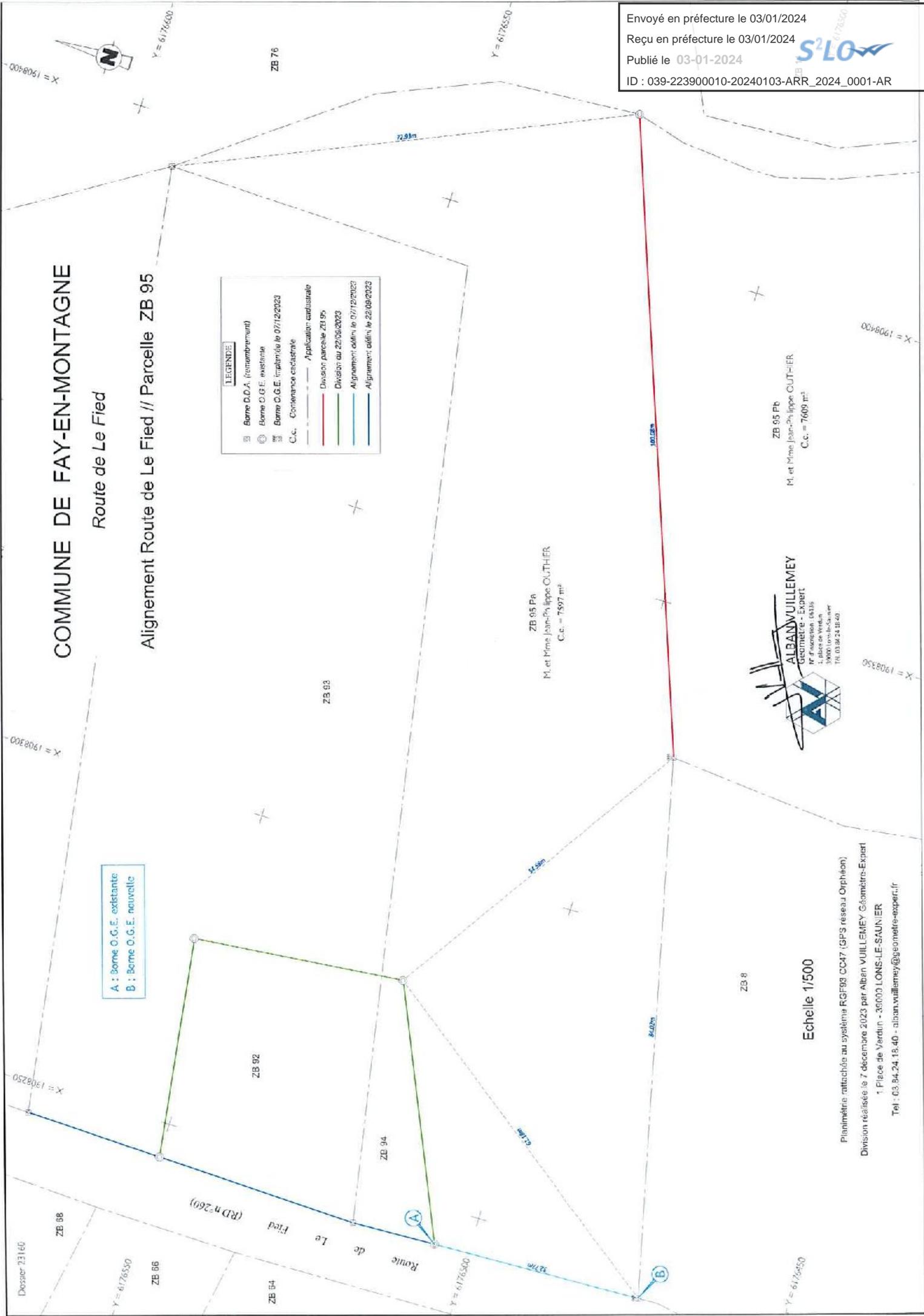
# COMMUNE DE FAY-EN-MONTAGNE

Route de Le Fied

Alignement Route de Le Fied // Parcelle ZB 95

LEGENDE	
	Borne D.D.A. (renumberment)
	Borne O.G.E. existante
	Borne O.G.E. implantée le 07/12/2023
	C.c. Contenance cadastrale
	Application cadastrale
	Division parcelle ZB 95
	Division au 22/09/2023
	Alignement défini le 07/12/2023
	Alignement défini le 22/09/2023

A : Borne O.G.E. existante  
 B : Borne O.G.E. nouvelle



Echelle 1/500

Planimétrie rattachée au système RGF93 CC47 (GPS réseau Orphéon)  
 Division réalisée le 7 décembre 2023 par ALBAN VUILLEMEY Géomètre-Expert  
 1, Place de Verdun - 39000 LONS-LE-SAUNIER  
 Tel : 03 84 24 18 40 - alban.vuillemey@geometre-expert.fr